

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-133

OBJET : Budget annexe assainissement en délégation de service public – Affectation des résultats de l'exercice 2019 et transfert partiel des résultats 2019 au budget annexe assainissement en gestion directe

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 ET TRANSFERT PARTIEL DES RESULTATS 2019 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU l'arrêté du 27 août 2002 relatif à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux,

VU la délibération n° 16-63 du Conseil de Territoire en date du lundi 3 mai 2016 portant notamment création de deux budgets annexes assainissement de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, l'un en gestion directe et l'autre en délégation de service public, pour tenir compte des différents modes de gestion de la compétence « assainissement »,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public établi par le comptable public, approuvé par délibération n° 20-24 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

VU le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public et la constatation des résultats 2019, approuvés par délibération n° 20-27 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

CONSIDERANT que la gestion comptable et budgétaire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois s'opère dans une logique de sectorisation pour la compétence assainissement, consistant en une approche analytique des dépenses et des recettes de l'établissement public territorial, commune membre par commune membre, et qu'à ce titre une partie du résultat 2019 est identifiée comme relevant de l'exercice de la compétence sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont,

CONSIDERANT qu'en cohérence avec le principe de distinction de deux budgets annexes d'assainissement de l'établissement public territorial traduisant les différents modes de gestion, l'exercice de la compétence assainissement sur la commune de Charenton-le-Pont relève du budget annexe d'assainissement en gestion directe depuis le 1^{er} janvier 2019, et non plus du budget annexe d'assainissement en délégation de service public, et qu'à ce titre il convient donc de transférer une partie du résultat 2019 du budget annexe d'assainissement en délégation de service public de l'établissement public territorial vers le budget annexe d'assainissement en gestion directe de l'établissement public territorial,

VU l'avis du Bureau du Territoire en date du 6 octobre 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 12 octobre 2020 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

AFFECTE le résultat définitif de clôture 2019 de la section d'exploitation comme suit :

- o excédent reporté en section d'exploitation (recette chapitre 002), de
+ 59 672,67 €

AFFECTE le résultat définitif de clôture 2019 de la section d'investissement comme suit :

- o déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de
- 2 012 147,49 €

Accès de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-133-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020

ARTICLE 2 :

APPROUVE le transfert d'une partie des résultats 2019 du budget annexe d'assainissement en délégation de service public au budget annexe d'assainissement en gestion directe de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, à hauteur de **200 290,08 €** en exploitation, au titre de la modification du mode de gestion de la compétence assainissement sur la commune de Charenton-le-Pont en 2019.

Cette dépense du budget annexe d'assainissement en délégation de service public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois sera affectée à la nature **678 – Autres charges exceptionnelles**, pour le transfert au budget annexe d'assainissement en gestion directe de l'établissement public territorial d'une partie du résultat d'exploitation 2019, pour 200 290,08 €.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

 Le Président,
Olivier Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le *11/10/20*
est exécutoire à la date du *11/10/20*
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le *11/10/20*

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-133-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020